

***« Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle
dans un contexte de globalisation »***

Les statistiques culturelles européennes : Bilan et perspectives

**Jeannine Cardona
Ministère de la Culture et de la Communication
Paris, France**

Les statistiques culturelles européennes : bilan et perspectives

**Jeannine Cardona
Ingénieur de recherche
Responsable des statistiques
Ministère de la Culture et de la Communication
Paris - France**

**Colloque de Montréal
21 – 23 Octobre 2002**

L'importance de la culture dans le développement économique et social est aujourd'hui unanimement reconnu en Europe. Toutefois, alors que la culture constitue un enjeu très important pour la cohésion sociale et met en cause de réels enjeux économiques, l'Union Européenne manque de données et d'analyses sur les phénomènes culturels. La comparabilité des statistiques est ainsi devenue une exigence forte de tous ceux qui dans les États membres ou au sein de l'institution européenne, ont besoin de mesurer, comprendre et expliquer les différentes dimensions de la Culture en Europe.

Les premières réunions sur ce thème entre les États membres de l'Union Européenne, organisées à l'initiative de la présidence française, puis de la présidence espagnole, remontent à 1995. Elles ont eu pour objectifs de procéder à des échanges de vue sur les situations nationales, de réfléchir sur les besoins de comparabilité entre pays et de dégager des pistes de travail en commun. A la suite de ces réunions d'experts nationaux, une requête visant à lancer des activités dans ce domaine a été adressée aux institutions communautaires par le États membres et le Conseil des ministres européens de la Culture a adopté le 20 novembre 1995 une résolution sur la promotion des statistiques sur la culture et la croissance économique. Cette résolution invite la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, « à veiller à ce qu'il soit fait un meilleur usage des ressources statistiques existantes et que les travaux d'élaboration des statistiques culturelles progressent harmonieusement ».

Depuis lors, des efforts importants pour améliorer la comparabilité des statistiques culturelles ont été entrepris par un groupe d'experts nationaux, constitué en mars 1997 sous

la forme d'un LEG¹ (leadership group), sur décision du Comité de Programme Statistique d'Eurostat. Ce LEG a fonctionné avec l'aide de la Commission et des services d'Eurostat. En 2000, après approbation du rapport du LEG, Eurostat a créé un groupe de travail sur les statistiques culturelles en Europe.

En l'absence d'un système européen de statistiques culturelles, l'unique voie possible actuellement pour comparer les situations nationales et avoir une vision de l'importance du secteur culturel européen est de réaliser des analyses qui utilisent les données produites dans les États membres. Or, on sait combien il est difficile de comparer et d'agrèger ces données. Les principales raisons sont largement connues; elles sont rapidement rappelées ci-dessous afin d'explicitier les lignes directrices du programme de travail entrepris par les États membres et Eurostat.

Un développement récent et des situations nationales hétérogènes

Tous les États occidentaux disposent depuis longtemps de systèmes statistiques performants pour décrire et analyser leur économie. De nombreuses données économiques comme le taux de croissance, les indices de prix, le taux de chômage, etc. font partie du quotidien des débats économiques et sociaux. Toutefois, le développement de ces données économiques, directement issu de la période de croissance industrielle, a laissé de côté des domaines où l'émergence plus récente de politiques publiques a suscité une nouvelle demande.

Dès 1967, la Table Ronde de l'UNESCO sur les politiques culturelles à Monaco, se faisait l'écho de cette demande et soulignait que pour élaborer une politique culturelle, il importe de connaître ce qui existe et d'évaluer les besoins et que les deux sont très mal connus dans la plupart des pays. Ce besoin d'informations, exprimé d'abord par les responsables des politiques culturelles, a conduit à développer la statistique culturelle suivant des priorités fortement liées aux préoccupations de politique culturelle. Il en a découlé des modes d'organisation spécifiques à chaque pays. D'une part, le niveau de développement des statistiques culturelles est très différent d'un pays à l'autre en termes de contenu comme de méthode. D'autre part, la responsabilité de la statistique culturelle incombe soit aux administrations chargées de la Culture, soit à l'office national de la statistique, soit à ces deux types d'institutions dont les collaborations lorsqu'elles existent, peuvent être établies sur la base de contrats pluriannuels, de textes légaux ou rester complètement informelles. Cette diversité des situations nationales constatée tant au niveau de la production de statistiques qu'au niveau de son administration, constitue un frein important à la comparabilité des données entre pays.

Un champ d'observation difficile à cerner

Le premier obstacle rencontré pour élaborer des statistiques culturelles susceptibles d'appréhender et de décrire l'ensemble du champ culturel, d'aider les décideurs dans la

¹ LEG : groupe de travail expérimental constitué d'experts des instituts statistiques nationaux et des ministères de la Culture de tous les pays de l'Union Européenne, à l'exception de l'Allemagne. Il a été créé fin 1997 et a remis son rapport fin 2000. Après approbation de ce rapport par le Comité de Programme Statistique, Eurostat a créé un groupe de travail sur les statistiques culturelles en Europe qui rassemble les 15 pays de l'Union.

définition des politiques culturelles et d'expliciter les mécanismes complexes de la vie culturelle, est celui de la définition de la Culture. Les approches sont multiples et mêlent souvent des points de vue esthétiques, ethnologiques, économiques, sociaux ou politiques rendant difficile un véritable consensus sur la définition du champ culturel et de ses frontières.

Une autre caractéristique du champ culturel est de regrouper des activités très hétérogènes relevant des grands secteurs de l'économie : industrie, commerce, services, artisanat. Il n'a donc pas la cohérence d'un secteur économique ni dans ses structures, ni dans ces activités, ni dans ses produits.

Ces deux grandes caractéristiques du champ culturel, difficulté de le définir et multitude d'activités diverses qui le composent, font que toute approche doit s'appuyer sur des choix. Les résultats obtenus sont différents suivant les approches et les définitions retenues. Elles expliquent en partie les différences dans le niveau de développement des statistiques nationales ainsi que leur grande hétérogénéité. Ceci constitue une difficulté majeure et une source de préoccupation importante dans une perspective de travail en commun.

Des données nombreuses mais...une cohérence difficile

A la diversité des activités culturelles correspond une production importante de données chiffrées par de nombreux organismes, administrations publiques et privées, syndicats professionnels, etc.

Compte tenu des difficultés méthodologiques pour recenser et observer les unités qui interviennent dans les activités culturelles et faute de moyens suffisants, la statistique culturelle publique s'est essentiellement développée en collectant l'information produite par ces nombreuses sources.

Les différences de méthode (contenu des questionnaires, procédés d'échantillonnage, traitement des non réponses, mode de collecte des données...), de périodicité, de champ couvert font que les données ainsi collectées présentent plusieurs inconvénients même au niveau national. Il n'est d'une part, pas possible de les agréger pour décrire un ensemble d'activités, d'autre part des pans entiers des activités culturelles ne sont couverts par aucune donnée et d'autres font l'objet de statistiques partielles et parfois très divergentes. Globalement, les statistiques disponibles portent sur des activités culturelles couvertes par des syndicats ou organisations professionnelles, des activités réglementées pour lesquelles existent un suivi administratif, des activités subventionnées par les administrations publiques. Elles concernent également des activités qui font l'objet d'enquêtes dans un cadre plus général d'enquêtes auprès des entreprises du secteur industriel, commercial ou des services. Enfin, à ces statistiques d'origines diverses, il faut ajouter les statistiques issues des enquêtes statistiques propres au secteur culturel. Suivant les pays, ces enquêtes concernent les musées, les bibliothèques, les pratiques culturelles...mais plus rarement d'autres aspects de la vie culturelle.

Ce constat général a été confirmé par l'expertise que le LEG a réalisé dans cinq pays pour les musées, les bibliothèques, les arts plastiques et le théâtre. Un repérage des sources statistiques disponibles et une première collecte de données ont montré l'absence d'enquêtes régulières, la diversité des sources à mobiliser, l'hétérogénéité des champs

couverts, des définitions et des méthodes de production qu'elles utilisent. Pour les musées² et les bibliothèques, la référence aux classifications de l'UNESCO peut être considérée comme un point de départ pour un travail en commun. Par contre, pour les arts plastiques et le théâtre, on est confronté à des conceptions très différentes d'un pays à un autre et à de nombreuses sources nationales d'origine professionnelle très souvent divergentes.

Une disponibilité des données variable

Enfin, la régularité de la production de données et de leur diffusion dépend de critères internes à l'organisme qui les produit et qui sont autant de facteurs de difficulté en matière de comparaison. Toutes les données produites ne sont pas accessibles, les niveaux de détail des publications peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Ils dépendent de chacun des producteurs qui déterminent leurs choix de publications en fonction notamment de leur champ de compétence (publication sectorielle, thématique, etc.) et des publics visés (professionnels de la culture, politiques, chercheurs, étudiants, grand public, etc.).

Face à cette situation, travailler à l'harmonisation des concepts et des méthodes tout en commençant à produire des premières statistiques, est le défi auquel le groupe de travail Eurostat est confronté.

Le programme de travail sur les statistiques culturelles européennes, vise à comparer pour expliquer et comprendre les ressemblances et différences entre pays, mais il vise également à décrire et analyser la réalité culturelle européenne dans son ensemble « par le rassemblement d'un ensemble de données et l'élaboration d'indicateurs propres à refléter la diversité des phénomènes culturels en Europe et à contribuer à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques développées à l'échelle communautaire »³. La mission générale consiste à établir au niveau communautaire, un système d'informations cohérentes et comparables susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension des liens entre la culture et le développement économique et social dans les États membres et au sein de l'Union Européenne dans son ensemble.

En s'appuyant sur la résolution du Conseil du 20 novembre 1995 sur la promotion des statistiques sur la culture et la croissance économique, les experts du Leadership Group (LEG), puis du groupe de travail Eurostat ont posé les bases d'un processus d'harmonisation qui repose sur les données des États membres. Ces données seront collectées et organisées dans un cadre commun et sur la base de concepts, d'instruments d'enquête et de méthodes de travail harmonisés répondant également aux besoins et aux critères nationaux.

² Pour les musées, un projet de questionnaire commun sera expérimenté par quelques pays qui réalisent des enquêtes nationales sur les musées en 2003 et 2004. Les questions communes en cours de définition ont pour objectif de permettre la production d'une liste d'indicateurs pour les musées en Europe. La définition du musée retenue est celle de l'UNESCO à l'exclusion des réserves naturelles, des centres scientifiques et planétariums, des institutions qui présentent des spécimens vivants (jardins botaniques et zoologiques, aquariums).

³ Protocole pour l'organisation du LEG « statistiques culturelles dans l'Union Européenne ». 24^e réunion du Conseil du Programme statistique. Bruxelles le 13 mars 1997 – CPS 97/24/6b.

Le processus d'harmonisation a posteriori qui a été entamé, est centré sur la construction de ces outils méthodologiques et sur la production d'indicateurs. Les premiers résultats concernent :

- la délimitation d'un champ culturel commun et le recensement des activités culturelles qui composent ce champ;
- la définition d'une méthodologie de production de statistiques limitée dans un premier temps aux trois thèmes transversaux qui sont particulièrement importants pour les politiques culturelles : l'emploi culturel, le financement de la culture et les pratiques culturelles. À cette fin, le groupe de travail a mandaté trois Task Force⁴ qui travaillent chacune sur un de ces thèmes dans le prolongement direct des propositions du LEG. Seuls les travaux réalisés sur les deux premiers thèmes, pour lesquels une approche similaire a été mise en œuvre, sont présentés dans cette communication.

La création d'une base méthodologique commune

La délimitation du champ culturel

La première question à résoudre qui conditionne la collecte et la production de données est celle du champ d'observation. Nous avons vu que les définitions de la culture sont très nombreuses et que chaque pays met en œuvre une conception spécifique. Dès lors la comparaison des données produites par chacun ne peut être immédiate. C'est pourquoi le premier objectif du LEG a été la création d'une base commune d'observation. La démarche suivie par la Task Force Méthodologie⁵ du LEG a été volontairement pragmatique et opérationnelle. Elle a abandonné l'utopie d'une définition européenne de la culture et s'est appuyée sur le Cadre de Statistiques culturelles de l'UNESCO défini en 1986. Elle a abouti à la délimitation d'un champ culturel commun, objet de l'observation au niveau européen. Ce champ est défini comme un regroupement de huit domaines culturels faisant consensus : le patrimoine artistique et monumental, les archives, les bibliothèques, le livre et la presse, les arts plastiques, l'architecture, les arts du spectacle, l'audiovisuel et le multimédia. Cet ensemble de domaines reconnus par tous comme culturels constitue le noyau commun opérationnel au niveau européen sans remettre en cause les conceptions nationales. Il exclut des domaines tels que le sport, le tourisme, la religion, l'environnement...qui font partie du champ culturel dans certains pays.

La classification des activités culturelles

Toutefois, cette notion de domaine qui se réfère aux différents modes d'expression artistique et culturelle reste trop générale pour permettre l'établissement de statistiques. Elle a été complétée par une approche fonctionnelle destinée à situer les activités culturelles de

⁴ La Task Force sur l'emploi culturel est coordonnée par le ministère français de la Culture, celle sur le financement est coordonnée par les ministères français et italien de la Culture et celle sur les pratiques culturelles par l'institut italien de statistiques (ISTAT).

⁵ Le LEG avait mandaté 4 Task Force : Méthodologie, Emploi, Financement, Pratiques culturelles. La Task Force Méthodologie, coordonnée par les ministères français et italien de la Culture, rassemblait 10 pays de l'Union Européenne.

chaque domaine d'après leur fonction économique. Six fonctions ont été retenues : conservation, création, production, diffusion, commerce, formation. Cette approche, centrée sur l'aspect économique de la culture et guidée par le caractère statistique du projet est nécessairement réductrice. Elle trouve cependant sa légitimité dans la volonté de mieux appréhender la dimension économique et sociale de la culture en Europe.

Le croisement Domaine X Fonction permet d'établir la liste détaillée des activités culturelles. Chaque unité de production appartient à une activité culturelle repérée par le domaine dans lequel elle est exercée et la fonction qu'elle met en œuvre. On définit ainsi une classification des activités considérées comme culturelles dans tous les États membres.

Cette première classification des activités culturelles a été conçue comme un outil de travail permettant d'engager rapidement des travaux statistiques. Elle a fourni une base méthodologique commune aux travaux transversaux qui ont été jugés prioritaires sur l'emploi, le financement et les pratiques culturelles. Elle constitue un point de départ pour une réflexion plus approfondie en vue de l'établissement d'une nomenclature européenne des activités culturelles, instrument indispensable à sa connaissance statistique. Ce travail d'approfondissement devrait en particulier statuer sur certaines décisions en attente comme la prise en compte ou non de certaines activités telles que les activités de reproduction liées à des produits culturels (imprimerie, reproduction d'enregistrements sonores, etc.), les activités de recherche ou encore la fabrication d'instruments de musique.

La correspondance entre la classification des activités culturelles et la nace

L'élaboration d'une classification détaillée des activités culturelles était indispensable pour les recenser et les organiser dans une optique spécifiquement culturelle. La réalisation d'enquêtes nouvelles directement codifiées avec cette nomenclature demeure cependant un objectif à long terme.

La voie qui a été explorée dans une optique immédiatement opérationnelle, a été la mise en correspondance de cette classification avec la NACE⁶ afin d'y repérer les activités culturelles. Toute l'information sur les activités économiques en Europe est en effet collectée et diffusée en utilisant la NACE, grille de production incontournable pour toutes les statistiques existantes en Europe, articulée aux nomenclatures d'activités nationales.

Cette mise en correspondance de la NACE avec la classification des activités culturelles (voir annexe) montre que les activités culturelles ne constituent pas une ou plusieurs classes homogènes de cette nomenclature. Elles sont dispersées dans un grand nombre de classes qui mêlent souvent des activités culturelles et des activités non culturelles.

La table de correspondance établie a constitué une première base de travail. Elle a permis d'expertiser les possibilités d'utilisation des enquêtes existantes pour produire des statistiques culturelles.

L'apport des enquêtes harmonisées européennes

⁶ NACE : Nomenclature des activités économiques de la Communauté Européenne.

Deux enquêtes harmonisées européennes ont été expertisées : l'enquête Forces de travail pour la connaissance de l'emploi culturel et l'enquête Budget des ménages pour la connaissance de la consommation culturelle.

L'emploi culturel

La question de l'emploi culturel a été étudiée suivant deux approches également importantes et complémentaires : l'emploi dans les unités d'activité économique qui exercent une activité culturelle et l'emploi des professions artistiques et culturelles.

1 - Méthode et résultats

L'emploi dans les activités culturelles est défini comme l'ensemble des emplois, culturels ou non, des unités économiques (établissements, structures, travailleurs indépendants, etc.) dont l'activité relève du champ de la culture. Le travail a été conduit en se référant à la classification des activités culturelles.

L'emploi dans les professions artistiques et culturelles est défini comme l'ensemble des personnes qui exercent ces professions dans les unités économiques du champ culturel, mais aussi dans d'autres secteurs. Un des exemples le plus significatif est celui des designers salariés dans l'industrie (industrie automobile, alimentaire, etc.).

Pour cette approche, une liste des professions a été établie en prenant comme base la nomenclature internationale des professions CITP-COM⁷. Il n'existe en effet aucune classification spécifique aux professions culturelles qui puisse être utilisée ou élaborée dans des délais raisonnables. Des critères précis d'appartenance à ces professions sont très difficiles à établir : diversité des disciplines, diversité des statuts, émergence de nouvelles professions, etc. Trois critères ont été retenus pour sélectionner les professions artistiques et culturelles dans la CITP-COM : professions spécifiques dans des activités liées aux œuvres artistiques et autres produits culturels, spectacles, expositions, etc., professions essentielles dans la définition et la production des contenus des œuvres et des produits artistiques, professions qui comportent des éléments créatifs. Plus de 80 professions artistiques et culturelles ont été recensées. Elles sont regroupées dans 11 classes de la CITP détaillée (4 positions) uniquement composées de professions culturelles et 13 classes qui mêlent professions culturelles et non culturelles.

L'expertise des sources

Une exploration systématique des sources nationales et européennes sur l'emploi permet de distinguer trois sources principales : les recensements de population, les enquêtes Forces de travail et les fichiers administratifs.

Le caractère exhaustif et le contenu détaillé des recensements de population permettent de les considérer comme une source potentielle importante pour la connaissance de l'emploi

⁷ CITP : Classification Internationale Type des Professions.

culturel en Europe. Toutefois, l'ancienneté de certains recensements et la non concordance des nomenclatures nationales ont conduit à repousser leur exploitation à une phase ultérieure.

Les enquêtes Forces de Travail sont des enquêtes annuelles réalisées dans tous les pays européens. Ce sont des enquêtes harmonisées, régies par un règlement du conseil des ministres et utilisant les nomenclatures européennes d'activités et de professions (NACE et CITP-COM). Le questionnaire européen comprend des variables démographiques (sexe, âge, nationalité, etc.) et de nombreuses variables qui caractérisent l'activité professionnelle exercée, elles-mêmes harmonisées.

C'est l'exploitation de ces enquêtes qui a été la base d'un premier chiffrage de l'emploi culturel malgré des limites qui tiennent essentiellement à la taille de certains échantillons nationaux et au caractère trop agrégé des données collectées en utilisant la NACE et la CITP. Ces limites ne permettent pas d'utiliser les données de ces enquêtes pour calculer des indicateurs d'emploi pour les activités ou les professions au niveau le plus détaillé. Elles peuvent cependant, être utilisées pour calculer des indicateurs qui couvrent des regroupements d'activités ou de professions.

Pour les pays pour lesquels l'enquête Forces de travail ne peut-être utilisée en raison de la taille de son échantillon, d'autres sources (registres administratifs, fichiers de sécurité sociale, etc.) peuvent être mobilisées.

La collecte des données auprès des États membres

Eurostat dispose d'une base de données des résultats des 15 enquêtes nationales Forces de Travail. Cette base est toutefois insuffisante pour l'analyse de l'emploi culturel car les données sont collectées auprès des États membres à des niveaux trop agrégés de nomenclatures : niveau 2 chiffres pour la NACE et 3 chiffres pour la CITP.

Un questionnaire a donc été envoyé en mars 2001 à tous les États membres. Il avait pour objectif de collecter des données détaillées par activités et professions, extraites de l'enquête Forces de travail. Dans les pays où les nomenclatures et/ou la taille des échantillons ne permettaient pas d'y avoir recours, les données des recensements ou des fichiers administratifs ont été utilisés.

Des données ont été fournies au niveau 3 de la NACE par 2 pays et au niveau 4 pour 7 autres pays. Pour les professions, 4 pays ont fourni des données au niveau 4 de la CITP.

Ceci limite bien évidemment la comparabilité des données mais l'objet principal de cette collecte était d'obtenir un chiffrage au niveau le plus détaillé possible afin de mettre au point une méthode d'estimation qui serait ensuite appliquée aux seuls résultats des enquêtes Forces de travail.

Les données collectées ont ainsi permis en particulier de mesurer la part des activités culturelles dans les classes de la NACE partiellement culturelles et de procéder à des estimations pour les pays n'ayant pas fourni une information détaillée.

Les estimations des activités au niveau 4 chiffres ont été essentiellement basées sur le poids des activités culturelles dans la classe correspondante à 3 chiffres dans les pays ayant fourni les données.

Les classes partiellement culturelles qui ont été estimées sont en gris clair dans le tableau ci-après. Certaines classes à 4 chiffres partiellement culturelles figurent en gris foncé. Elles ont été retenues en totalité en raison d'un effectif très réduit qui limite l'effet de surestimation (22.15, 92.33 et 92.53), ou en raison du poids important des activités culturelles (92.34).

| Nace à 3 chiffres | Nace à 4 chiffres | Classes d'activités totalement ou partiellement culturelles |
|--------------------------|--------------------------|--|
| 22.1 | 22.11 | Édition de livres |
| | 22.12 | Édition de journaux |
| | 22.13 | Édition de revues et périodiques |
| | 22.14 | Édition d'enregistrements sonores |
| | 22.15 | Autres activités d'édition |
| 51.4 | 51.43 | Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radio/tv |
| | 51.47 | Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers |
| 52.4 | 52.45 | Commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio/tv |
| | 52.47 | Commerce de détail de livres, journaux et papeterie |
| | 52.48 | Commerce de détail spécialisés divers |
| 74.2 | 74.20 | Activités d'architecture et d'ingénierie |
| 74.8 | 74.84 | Autres services aux entreprises nca |
| 92.1 | 92.11 | Production de films |
| | 92.12 | Distribution de films |
| | 92.13 | Projection de films cinématographiques |
| 92.2 | 92.20 | Activité de radio et télévision |
| 92.3 | 92.31 | Art dramatique et musique |
| | 92.32 | Gestion de salles de spectacles |
| | 92.33 | Manèges forains et parcs d'attractions |
| | 92.34 | Activités diverses de spectacle* |
| 92.4 | 92.40 | Agence de presse |
| 92.5 | 92.51 | Gestion des bibliothèques |
| | 92.52 | Gestion de patrimoine culturel |
| | 92.53 | Gestion du patrimoine naturel |

Sur ces bases, on estime que le volume d'emploi en Europe se situe à 3,2 millions d'emplois soit 2 % de la population active. Sont exclus de cette estimation, les emplois dans les activités d'enseignement artistique et ceux dans les associations diverses qui n'ont pu faire l'objet d'estimations faute de données nationales suffisantes.

Tableau 1 - L'emploi dans les activités culturelles dans l'Union Européenne

| Activités culturelles | Effectif (milliers) | % |
|--|---------------------|-----|
| 22.1 Édition | 887 | 28 |
| 92.1 Cinéma et vidéo | 170 | 5 |
| 92.2 Radio et télévision | 335 | 10 |
| 92.3 Autres spectacles | 721 | 22 |
| 92.4 Agences de presse | 118 | 4 |
| 92.5 Autres activités culturelles | 359 | 11 |
| <i>Autres</i> | 620 | 19 |
| <i>Commerce culturel</i> | 231 | 7 |
| <i>Architecture</i> | 308 | 10 |
| <i>Divers</i> | 81 | 3 |
| Total | 3 210 | 100 |
| Part des emplois des activités culturelles dans la population active occupée | 2 % | |

Données nationales de 1999, 2000 et 2001.

Source : Task Force sur l'emploi culturel.

Une démarche similaire a été conduite pour estimer la population des professions culturelles. Seuls 4 pays ont fourni des données détaillées au niveau 4 de la CITP. À partir de ces données, une estimation des postes partiellement culturels a été réalisée. Les rubriques estimées figurent en gris clair dans le tableau ci-dessous. La classe relative aux bibliothécaires, documentalistes et assimilés (en gris foncé) a été retenue en totalité bien que partiellement culturelle faute de données suffisantes pour réaliser une estimation.

Par ailleurs, les architectes, les dirigeants et cadres d'institutions culturelles, les enseignants, les artisans et ouvriers d'art qui sont dans des classes majoritairement non culturelles de la CITP n'ont pu être estimés et sont exclus des tableaux ci-après.

| CITP 3 chiffres | CITP 4 chiffres | Professions artistiques et culturelles |
|----------------------------|----------------------------|---|
| 243 | 2431 | Archivistes paléographes et conservateurs de musée |
| | 2432 | Bibliothécaires, documentalistes et assimilés |
| 245 | 2451 | Auteurs, journalistes et autres écrivains |
| | 2452 | Sculpteurs, peintres et assimilés |
| | 2453 | Compositeurs, musiciens et chanteurs |
| | 2454 | Chorégraphes et danseurs |
| | 2455 | Acteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles |
| Partie de 313 | 3131 | Photographes et techniciens d'appareils enregistreurs d'images et de son |
| Partie de 347 | 3471 | Décorateurs et dessinateurs modélistes de produits industriels et commerciaux |
| | 3472 | Annonces/présentateurs de radio, de télévision et de spectacles |
| | 3473 | Musiciens, chanteurs et danseurs de rue, de boîte de nuit et assimilés |
| | 3474 | Clowns, magiciens, acrobates et assimilés |

Sur ces bases, on aboutit à un effectif de 2 millions de personnes qui exercent des professions culturelles en Europe. Elles représentent 1,2 % de la population active avec une fourchette qui s'établit entre 0,6 % pour la Grèce et 3,4 % pour les Pays-Bas.

Tableau 2 - Les professions artistiques et culturelles dans l'Union Européenne

| Professions | Effectif (milliers) | % |
|---|---------------------|-----|
| 243 – Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés | 232 | 12 |
| 245 – Écrivains et artistes créateurs et exécutants | 1 003 | 51 |
| Partie de 313 – Techniciens du son et de l'image (photographes et techniciens son et image) | 255 | 13 |
| Partie de 347 – Professions intermédiaires de la création artistique et du spectacle (décorateurs, musiciens et chanteurs de rue, clowns, etc.) | 477 | 24 |
| Total | 1 967 | 100 |
| Part des professions culturelles dans la population active occupée | 1,2 % | |

Données nationales de 1999, 2000 et 2001.

Source : Task Force sur l'emploi culturel.

L'exploitation complémentaire de l'enquête européenne Forces de travail

Dans la mesure où les tous les États membres ne peuvent fournir des données sur les activités ou professions culturelles au niveau 4 chiffres, un mode d'approximation consistant à extraire les données par sous-populations correspondant aux croisements de la NACE à 2 chiffres et de la CIP à 3 chiffres est en cours d'étude à partir de la base de données d'Eurostat. Les deux approches de l'emploi culturel (par activités et par professions) sont combinées afin d'élargir le champ couvert. L'intérêt de cette approche serait d'améliorer la comparabilité et notamment de construire des indicateurs sur des bases comparables, en utilisant les données européennes harmonisées mais des investigations complémentaires doivent encore être conduites.

2 - Développements envisagés et travaux futurs

L'étude a montré que les nomenclatures harmonisées, au niveau 3 chiffres pour la NACE et 3 et 4 chiffres pour la CIP fournissent une appréhension relativement satisfaisante de l'emploi culturel sous ses deux composantes, activités et professions. L'amélioration des résultats est conditionnée par la production de données à ces niveaux de détail dans tous les pays. Elle repose donc sur la capacité et la volonté des Instituts Nationaux de Statistiques à fournir à Eurostat les données correspondantes. Dans le cas d'impossibilité, une analyse de la compatibilité des nomenclatures nationales avec les rubriques culturelles retenues peut être effectuée et des tables de correspondance pourront être proposées aux Instituts Nationaux de Statistiques.

Par ailleurs, lorsque les nomenclatures nationales ne permettent pas de coder à un niveau de détail suffisant des clefs de répartition plus adaptées seront recherchées par une exploration de sources nationales spécifiques, générales ou sectorielles. De plus, l'incompatibilité de certaines nomenclatures nationales (France, Italie) avec la CIP et l'impossibilité de disposer même pour un petit nombre de pays, du nombre d'architectes, de dirigeants d'institutions culturelles, d'enseignants, d'agents d'accompagnement, d'artisans

et d'ouvriers d'art nécessite des recherches complémentaires et le recours à d'autres sources d'information nationales.

Enfin, une analyse de la précision des résultats devra être effectuée pour chacune des rubriques ou regroupements mais aussi pour l'ensemble du champ culturel.

Les résultats de ce premier travail exploratoire ouvrent des perspectives de développement et d'amélioration qui devraient aboutir dans un avenir proche à une estimation annuelle de l'emploi culturel en Europe et au calcul d'indicateurs qui permettront des analyses comparatives. Deux types d'indicateurs ont déjà été définis. Les premiers sont principalement basés sur des statistiques d'effectifs. Ce sont des indicateurs qui caractérisent l'emploi en fonction de l'âge, du sexe, de la profession, du temps de travail, de l'activité économique de l'entreprise, du statut professionnel, du niveau de formation. Les deuxièmes sont des ratios qui ont pour objectif de situer l'emploi dans le reste de l'économie comme par exemple le total de la population occupant un emploi culturel par rapport au total de la population occupant un emploi.

La consommation culturelle des ménages

L'établissement de statistiques sur les dépenses culturelles des ménages en Europe se fonde également sur une enquête harmonisée : l'enquête Budget des Ménages (EBM). L'exploitation de cette enquête a pour objectif d'appréhender le comportement des ménages en matière culturelle et de mesurer le poids de la consommation culturelle dans la consommation totale des ménages.

1 - Méthode et résultats

Les enquêtes Budget des ménages sont harmonisées au niveau européen. Elles servent principalement à l'établissement des indices de prix à la consommation et comme éléments de construction des comptes nationaux. Elles sont une source importante et précieuse de données pour l'analyse des conditions de vie des ménages.

D'une part, les nomenclatures de biens et services utilisées permettent de construire une image détaillée des dépenses de consommation, d'autre part les nombreuses variables disponibles dans ces enquêtes permettent de rapprocher cette consommation des grandes caractéristiques socio-démographiques comme par exemple l'âge, la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, le type de ménage, la classe de revenu. Elles peuvent constituer ainsi un outil précieux pour la description de la consommation culturelle et pour la situer dans l'ensemble de la consommation des ménages.

Dans un premier temps, l'étude a défini la consommation culturelle à partir des postes de la nomenclature communautaire des biens et services (la classification de consommation individuelle par objet COICOP-HBS⁸). Cette nomenclature est une nomenclature à 4 niveaux dont le premier niveau regroupe dans une seule division la grande majorité des dépenses culturelles. Toutefois, ces dépenses sont regroupées avec des dépenses du domaine du loisir et du sport notamment.

⁸ COICOP-HBS : classification des fonctions de la consommation individuelle adaptée aux besoins des enquêtes sur les budgets des ménages.

L'analyse du niveau le plus détaillé, permet de dresser une liste des biens et services liées aux dépenses culturelles. Sur 25 postes, 15 ont été retenus mais il est nécessaire, comme avec la NACE et de la CIP, de procéder à des arbitrages compte tenu du caractère trop hétérogène de certains postes. Pour éviter des surestimations importantes, les postes où le poids des biens et services culturels paraît marginal ont été exclus (en gris dans le tableau ci-après).

| HE09 : Loisirs et Culture | | | | | |
|---------------------------|---|------------|--|------------|---|
| 2 chiffres | Description | 3 chiffres | Description | 4 chiffres | Description |
| HE091 | Équipement et accessoires audiovisuels, photographies et informatique, y compris leur réparation | HE0911 | Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image | HE09111 | Appareil de réception, d'enregistrement et de reproduction du son |
| | | | | HE09112 | Appareil de télévision et magnétoscopes |
| | | HE0912 | Équipement photographique et cinématographique; instruments d'optique | HE09121 | Équipement photographique et cinématographique |
| | | | | HE09122 | Instruments d'optique |
| | | HE0913 | Équipement informatique | HE09131 | Équipement informatique |
| | | HE0914 | Support d'enregistrement image & son | HE09141 | Support d'enregistrement pour l'image et le son |
| HE0915 | Réparation des équipements & accessoires audiovisuels, photographiques & informatiques | HE09151 | Réparation des équipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques | | |
| HE092 | Autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture, y compris leur réparation | HE0921 | Autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture | HE09211 | Instrument de musique |
| | | | | HE09212 | Équipement lié aux sports et aux loisirs |
| HE0922 | Réparation des autres biens durables importants du domaine des loisirs et culture | HE09221 | Réparation des autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture | | |
| HE093 | Autres articles et équipements de loisirs; fleurs, jardins et animaux d'agrément | HE0931 | Jeux, jouets et passe-temps, articles de sport, de camping et de loisirs en plein air | HE09311 | Jeux, jouets et passe-temps et petits instruments de musique |
| | | | | HE09312 | Équipement de sport, de camping et de loisirs en plein air |
| | | HE0932 | Horticulture | HE09321 | Horticulture |
| HE0933 | Animaux d'agrément | HE09331 | Animaux d'agrément | | |
| HE094 | Services récréatifs et culturels | HE0941 | Services sportifs et récréatifs | HE09411 | Services sportifs et récréatifs |
| | | HE0942 | Services culturels | HE09421 | Cinéma, théâtres, salles de concert |
| | | | | HE09422 | Musées, jardins zoologiques et similaires |
| | | | | HE09423 | Services de télévision et de radiodiffusion |
| | | | | HE09424 | Autres services |
| HE0943 | Jeux de hasard | HE09431 | Jeux de hasard | | |
| HE095 | Édition, presse et papeterie | HE0951 | Livres | HE09511 | Livres |
| | | HE0952 | Journaux et périodiques | HE09521 | Journaux et périodiques |

| HE09 : Loisirs et Culture | | | | | |
|---------------------------|-------------------|------------|------------------------------------|------------|------------------------------------|
| 2 chiffres | Description | 3 chiffres | Description | 4 chiffres | Description |
| | | HE0953 | Imprimés divers | HE09531 | Imprimés divers |
| | | HE0954 | Articles de papeterie et de dessin | HE09541 | Articles de papeterie et de dessin |
| HE096 | Voyages à forfait | HE0961 | Voyages à forfait | HE09611 | Voyages à forfait |

Source : Task Force sur le financement de la Culture.

Sur ces bases, une exploitation des données de l'enquête Budget des ménages 1999 a été effectuée, en collaboration avec les services d'Eurostat. Elle fournit pour chacun des 13 pays⁹ dont les données étaient disponibles et pour l'ensemble européen correspondant, une série d'indicateurs : dépense culturelle moyenne par ménage, par ménage et par poste, par ménage et par postes agrégés, par postes agrégés en pourcentage du total des dépenses, par densité de population, par revenu.

On constate, par exemple, que la dépense moyenne pour des biens et services culturels est la plus élevée au Danemark et en Suède et que ce sont les ménages danois et suédois qui consacrent la part la plus importante de leur budget aux achats culturels. Un montant important de dépenses n'induit pas forcément une part du budget culturel aussi importante : c'est le cas du Luxembourg et dans une moindre mesure du Royaume-Uni.

Tableau 3 - Dépense moyenne par ménage en biens culturels (1999)

| Pays | Dépenses culturelles en euros | Dépenses culturelles en % des dépenses totales |
|--------------|-------------------------------|--|
| Belgique | 1 305 | 4,80 |
| Danemark | 1 775 | 6,17 |
| Allemagne | 1 364 | 5,46 |
| Grèce | 509 | 2,66 |
| Espagne | 562 | 3,33 |
| Irlande | 1 182 | 4,05 |
| Italie | 732 | 3,04 |
| Luxembourg | 1 610 | 3,61 |
| Pays-Bas | 1 344 | 5,46 |
| Autriche | 1 309 | 4,65 |
| Finlande | 1 209 | 5,61 |
| Suède | 1 775 | 6,15 |
| Royaume-Uni | 1 419 | 4,75 |
| UE (13 pays) | 956 | 4,65 |

Source : Eurostat, Enquête Budget des Ménages.

Par ailleurs, des regroupements de dépenses ont été effectués dans un double objectif : réduire les problèmes de fiabilité liés à des postes de dépenses trop faibles et

⁹ Les enquêtes française et portugaise étaient en cours de traitement lorsque l'exploitation a été réalisée.

fournir des données pertinentes pour l'analyse de la consommation culturelle. Un chiffrage par filière ou par grands domaines culturels, plus intéressant pour l'analyse que l'approche par produit n'a pas été possible même avec le niveau le plus détaillé de la COICOP. Un regroupement plus large par grands thèmes a été proposé : équipement en image et son, dépenses connexes à l'équipement, sorties, pratiques amateurs, écrit. Les données correspondantes montrent l'importance du budget audiovisuel et informatique dans tous les pays européens. Il représente 44 % du budget culturel moyen pour l'ensemble des 13 pays concernés. C'est en Grèce et en Italie qu'il est le plus faible. Ce sont ces deux pays qui consacrent par contre une part plus importante de leur budget culturel à l'achat de livres et de journaux.

Tableau 4 - Dépense moyenne par ménage en biens culturels agrégée par poste (1999)

| Dépense culturelle moyenne par ménage et par poste en % du total des dépenses culturelles | | | | | |
|--|--|---|----------------------------|-------------|-----------|
| | Équipement en image, son et informatique (%) | Dépenses connexes à image, son et informatique (%) | Pratique en amateur (%) | Sorties (%) | Écrit (%) |
| Belgique | 13 | 32 | 15 | 9 | 31 |
| Danemark | 27 | 29 | 12 | 5 | 26 |
| Allemagne | 23 | 22 | 13 | 19 | 24 |
| Grèce | 14 | 22 | 4 | 9 | 52 |
| Espagne | 23 | 13 | 5 | 12 | 46 |
| Irlande | 16 | 30 | 2 | 10 | 43 |
| Italie | 13 | 20 | 9 | 10 | 48 |
| Luxembourg | 26 | 17 | 13 | 10 | 34 |
| Pays-Bas | 27 | 17 | 14 | 9 | 33 |
| Autriche | 22 | 25 | 11 | 8 | 34 |
| Finlande | 23 | 20 | 16 | 5 | 35 |
| Suède | 24 | 22 | 13 | 5 | 36 |
| Royaume-Uni | 21 | 25 | 19 | 6 | 28 |
| UE (13 pays) | 21 | 23 | 14 | 12 | 31 |

Source : Eurostat. Enquête Budget des ménages.

2 - Développement et travaux futurs

Ces premiers travaux confirment l'intérêt des enquêtes Budget des ménages pour la connaissance de la consommation culturelle. Ils permettent d'ores et déjà de disposer d'une estimation de la consommation culturelle par pays et pour l'ensemble de l'Union et de dégager des pistes d'amélioration et d'approfondissement.

Parallèlement à l'établissement d'un cadre conceptuel à partir de la COICOP, un examen des nomenclatures nationales de consommation, réalisé pour 9 États membres, montre une grande hétérogénéité des niveaux de détail. Certains pays utilisent des niveaux très agrégés (Allemagne) alors que d'autres (Pays-Bas, Danemark) ont une nomenclature extrêmement fine.

L'examen des nomenclatures nationales va être poursuivi afin d'aboutir à une méthode et des procédures qui permettront à terme d'avoir une mesure plus précise de la consommation culturelle par postes et d'opérer des regroupements plus pertinents pour l'analyse, par filière et par domaines culturels notamment.

Ce travail s'accompagnera d'une étude sur la fiabilité des comparaisons compte tenu des caractéristiques de chaque enquête nationale (sous estimation des dépenses occasionnelles, différences de calendrier et fréquence des enquêtes, différences dans les définitions de la personne et de la période de référence).

La mise en œuvre d'une démarche exploratoire pour la connaissance du financement de la culture

Connaître le montant total pour l'Europe, des dépenses effectuées par les administrations publiques des États membres en faveur de la Culture, le situer par rapport aux dépenses que lui consacre le secteur privé, analyser les priorités de financement et leur évolution, est pratiquement impossible aujourd'hui. Il n'existe pas, comme pour l'emploi ou la consommation des ménages, d'enquête européenne qui puisse servir de point d'appui pour développer des statistiques régulières sur les dépenses culturelles publiques européennes.

Par ailleurs, peu de pays sont capables de fournir des données sur l'ensemble des dépenses publiques qu'ils affectent à la culture et encore moins de le faire sur une base annuelle. On comprend dans ces conditions que l'objectif à atteindre « être capable de produire des données plus complètes et plus comparables » est un objectif de long terme dont la réalisation est conditionnée par la définition et la mise en œuvre dans tous les pays d'un cadre harmonisé de production des données.

Les avancées réalisées par le LEG et le groupe de travail Eurostat, reposent sur un état des lieux détaillé des sources et des systèmes d'information sur le financement public existant dans quatre pays¹⁰ et sur l'élaboration d'un cadre de collecte des données testé dans chacun de ces pays. L'objectif est de déterminer dans quelle mesure une collecte des données nationales existantes peut répondre à l'objectif de comparabilité européenne et quelles seraient les modifications et développement éventuels à apporter aux données nationales.

Collecter des données détaillées sur une base commune s'est avéré complètement impossible compte tenu des modes très divers de classification à des niveaux fins. De sorte que le cadre proposé privilégie trois dimensions de la dépense publique repérées à des niveaux très agrégés :

- l'appartenance à un domaine culturel en se référant à la classification des activités culturelles;

¹⁰ Ce sont les 4 pays qui participent à la Task Force sur le financement culturel Autriche, Italie, Allemagne, France. Deux autres pays ont rejoint la Task Force en 2002 : l'Espagne et les Pays-Bas.

- la nature économique de la dépense en distinguant dépenses courantes et dépenses en capital et en se limitant aux dépenses directes c'est à dire aux dépenses qui vont versées directement au secteur culturel. Les flux financiers indirects, comme les exonérations ou dégrèvements fiscaux, ne sont pas pris en compte dans un premier temps bien que leur importance pour l'économie du secteur ne soit pas négligeable. Enfin, les transferts entre niveaux de gouvernement sont isolés. L'objectif est d'établir la dépense culturelle nette en excluant ces transferts;
- le niveau de gouvernement en établissant une table de correspondance entre les différents niveaux nationaux. Quatre niveaux ont été retenus : niveau 1 État, niveau 2 Lander pour Autriche et Allemagne, Région pour France et Italie, niveau 3 Département pour France et Province pour Italie, niveau 4 municipalité. Seules sont prises en compte les dépenses de ces différents niveaux de gouvernement. Les dépenses assurées par d'autres types d'administrations (fonds culturel, institutions publiques ad hoc) ne sont pas retenues.

Chaque pays concerné par le test a réalisé un rapport national structuré suivant un plan commun prédéfini et a renseigné les tableaux répartissant la dépense publique suivant les rubriques qui viennent d'être mentionnées. Les données qui en résultent sont fournies ci-dessous. Elles doivent être interprétées avec précaution à la lumière des précisions apportées par les rapports nationaux.

Tableau 5 - Dépenses culturelles publiques brutes

| | Autriche | France | Allemagne | Italie |
|--|-----------------|---------------|------------------|---------------|
| Dépenses culturelles (en millions d'euros) | 1 445,7 | 10 501,6 | 9 778,7 | 5 740 |
| Répartition par niveau en % | | | | |
| Niveau 1 État | 54,9 | 54,5 | 9,2 | 49,9 |
| Niveau 2 Région | 23,2 | 2,6 | 41,4 | 13,7 |
| Niveau 3 | | 7,9 | | 2,9 |
| Niveau 4 | 21,9 | 34,9 | 49,5 | 33,9 |
| Dépenses par habitant (en euros) | 179 | 180 | 119 | 100 |
| Part des dépenses culturelles totales dans le PIB (en %) | 0,8 | 0,9 | 0,5 | 0,5 |

Données de 1999 pour Autriche et Italie, de 1996 pour France et de 1998 pour Allemagne.

Source : Task Force sur le financement de la culture.

Ces résultats sont encore très réduits tant par le nombre de pays, que par le nombre d'indicateurs disponibles ou le niveau d'agrégation des données. L'expertise réalisée sur les données nationales dans le cadre de chaque rapport national permet cependant de faire le point précisément sur les difficultés les plus sensibles en matière d'harmonisation et d'envisager les solutions à proposer. Ces solutions concernent tant des recommandations que chaque État pourrait apporter à son système statistique de suivi des dépenses

publiques qu'un perfectionnement du cadre commun de référence. Ces perspectives rendent pertinentes la généralisation du test à tous les États membres.

En 5 ans, depuis 1997 première année du LEG, les progrès accomplis pour la statistique européenne paraissent tout à la fois importants mais limités, prometteurs mais fragiles. Le travail réalisé ouvre des pistes sérieuses de développement : un consensus a été obtenu pour la définition du champ culturel et celle des activités et des professions qui en font partie, une première approche par produit a été abordée, les premières statistiques comparables ont été élaborées et des possibilités d'amélioration sont déjà dessinées. Ce n'est pourtant que le début d'un très vaste chantier dont on a pu mesurer la complexité et l'étendue.

Pour démarrer, le programme de travail a été centré sur trois aspects majeurs des préoccupations nationales et européenne : l'emploi, le financement et les pratiques culturelles. Pour les deux premiers sujets, il a tiré parti de l'existence d'enquêtes européennes harmonisées qui pourront désormais être exploitées régulièrement pour produire en particulier des données de cadrage sur l'emploi culturel et la consommation des ménages.

Le volume d'emploi culturel en Europe et sa part dans la population active ont fait l'objet de nombreuses évaluations, parfois très hasardeuses. Il en est de même de la consommation culturelle et de sa part dans le budget des ménages européens. Ces indicateurs sont maintenant estimés sur des bases méthodologiques solides même si elles doivent être approfondies. Il est désormais possible par ailleurs de comparer par pays, la structure de l'emploi culturel par grands domaines d'activités et celle de la consommation des ménages par grands postes de consommation.

Les premiers résultats sont très importants et encourageants. Toutefois, pour les raisons déjà évoquées qui tiennent essentiellement au caractère trop agrégé des nomenclatures européennes et à la taille des échantillons nationaux, ces résultats doivent être affinés et complétés. Leur amélioration dépend en grande partie de la capacité et de la volonté des Instituts Nationaux de Statistique de produire des données suffisamment détaillées. Il y a là un enjeu majeur pour la poursuite du travail compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le classement des activités culturelles dans la version révisée de la NACE en cours de préparation pour 2007. La possible création d'un secteur de l'information qui regrouperait de nombreuses activités culturelles avec des activités relevant de l'information ou même des télécommunications risque de rendre moins pertinente l'exploitation des enquêtes harmonisées.

Mais les résultats obtenus sont encore insuffisants par rapport à l'ampleur des besoins des acteurs culturels. L'économie du spectacle vivant, du patrimoine, de la création, de la formation, etc., leur poids respectif, le poids économique de la culture dans son ensemble et son évolution, sont autant de questions pour lesquelles les réponses sont encore trop partielles.

Les travaux réalisés ont confirmé qu'un suivi statistique fiable et efficace de la culture au niveau européen, ne peut être assuré individuellement par les États membres sans

l'instauration d'un cadre communautaire approprié. Cette confirmation, ainsi que le rôle reconnu de la Culture dans le développement économique et social, sont autant d'arguments qui plaident pour que la statistique culturelle devienne une dimension de la statistique européenne. Cette décision relève d'une volonté politique que la création d'un espace culturel commun au peuple de l'Europe mentionnée dans le programme Culture 2000 devrait rendre de plus en plus indispensable.

Références bibliographiques

Les statistiques culturelles dans l'Union Européenne, Rapport final du LEG; Eurostat, (Population et conditions sociales3/2000/E/N°1). Aussi disponible en anglais.

Rapport de la Task Force sur les statistiques de l'emploi culturel, 2^e réunion du groupe de travail sur les statistiques culturelles; Eurostat (DOC/ESTAT/E3/2001/CULT02). Aussi disponible en anglais.

Report by the Task Force on cultural expenditure and finance, 2nd meeting of the working group cultural statistics; Eurostat (DOC/STAT/E3/2001/CULT04).

Analyse des dépenses culturelles des ménages à partir des enquêtes Budget des ménages, 2^e réunion du groupe de travail sur les statistiques culturelles; Eurostat (DOC/ESTAT/E3/2001/CULT05). Aussi disponible en anglais.

Annexe

Table de correspondance entre la classification culturelle et la nace*

| Activités culturelles | Classes NACE concernées |
|---|--|
| Patrimoine Activités de protection des monuments Musées Activités archéologiques Autres activités liées au patrimoine (expositions, etc.) Animation et sensibilisation Enseignement | Partie de 92.52 : gestion du patrimoine culturel Partie de 92.52 : gestion du patrimoine culturel Partie de 92.52 : gestion du patrimoine culturel Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers? |
| Archives Gestion, conservation des archives générales et spécialisées Animation et sensibilisation Enseignement | Partie de 92.51 : gestion de bibliothèques Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers? |
| Bibliothèques Bibliothèques de conservation et de consultation Animation et sensibilisation Enseignement | Partie de 92.51 : gestion de bibliothèques Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers? |
| Livre et presse Création d'œuvres littéraires Rédaction d'articles pour journaux et revues Production de livres Production de journaux et périodiques Agences de presse Agents littéraires Festivals et salons Animation et sensibilisation Commerce des livres Commerce de presse Enseignement | Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 92.40 : agences de presse Partie de 22.11 : édition de livres 22.12 : édition de journaux 22.13 : édition de revues et périodiques Partie de 92.40 : agence de presse Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a. Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 51.47 : commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers Partie de 52.47 : commerce de détail, de livres, journaux et papeterie Partie de 51.47 : commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers Partie de 52.47 : commerce de détail, de livres, journaux et papeterie Partie de 80.30 : enseignement supérieur. Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers? |

| Activités culturelles | Classes NACE concernées |
|---|--|
| <p>Arts plastiques Restauration d'œuvres Création d'œuvres plastiques (yc galeries d'art) Édition d'œuvres plastiques (reproduction) Expositions (yc photo) Festivals Animation et sensibilisation Commerce d'œuvres d'art (yc galeries d'art) Commerce de reproduction Enseignement</p> | <p>Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 22.15 : autres activités d'édition Partie de 74..84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 52.48 : autre commerce de détail dans établissement spécialisé? ? Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers?</p> |
| <p>Architecture Création architecturale Enseignement</p> | <p>Partie de 74.20 : activités d'architecture et d'ingénierie Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers?</p> |
| <p>Arts du spectacle Création d'œuvres (musicales, chorégraphiques, lyriques, dramatiques, etc.) Activités des orchestres, des compagnies, etc.) Organisation de festivals Activités de production de spectacles (danse, musique, théâtre, etc.) Activités de gestion et de diffusion des salles de concerts, de danse, de théâtre Services liés à la production de spectacles (yc agents artistiques) Animation et sensibilisation Enseignement</p> | <p>Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 92.34 : activités diverses du spectacle Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a.? Partie de 92.31 : art dramatique et musique Partie de 92.32 : gestion de salles de spectacle Partie de 92.72 : autres activités récréatives Partie de 92.32 : gestion de salles de spectacle Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a. Partie de 91.33 : organisations associatives n.c.a. Partie de 92.34 : activités diverses de spectacles Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers?</p> |
| <p>Audio, audiovisuel et multimédia Création cinématographique et audiovisuelle Création d'œuvres multimédia Production de films pour le cinéma Production de films autres Production d'émissions radio Production d'émissions télévisées Édition d'œuvres multimédia</p> | <p>Partie de 92.31 : art dramatique et musique ? Partie de 92.11 : production de films cinématographiques Partie de 92.11 : production de films cinématographiques Partie de 92.20 : activités de radio et télévision Partie de 92.20 : activités de radio et télévision ?</p> |

| Activités culturelles | Classes NACE concernées |
|--|--|
| Distribution de films Exploitation de salles de cinéma Festivals et salons | 92.12 : distribution de films 92.13 : Projection de films cinématographiques Partie de 74.84 : autres services aux entreprises n.c.a. |
| Diffusion par la radio Diffusion par la télévision | Partie de 92.20 : activités de radio et télévision Partie de 92.20 : activités de radio et télévision ? |
| Diffusion d'œuvres multimédia Édition d'enregistrements sonores et audiovisuels | 22.14 : Édition d'enregistrement sonores |
| Commerce des enregistrements sonores et audiovisuels | Partie de 52.45 : commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio/télévision Partie de 51.43 : commerce de gros d'appareils électroménagers et de radio/télévision |
| Commerce des œuvres multimédia Enseignement | ? Partie de 80.30 : enseignement supérieur Partie de 80.42 : formation permanente et enseignements divers? |

* Le point d'interrogation signifie que le classement dans la NACE n'a pas été repéré ou laisse subsister des doutes.